

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Se munir de son dernier **avis d'imposition 2025** (sur les revenus 2024).
2. Dès le **25 août 2025**, créer un compte sur le site web dédié.



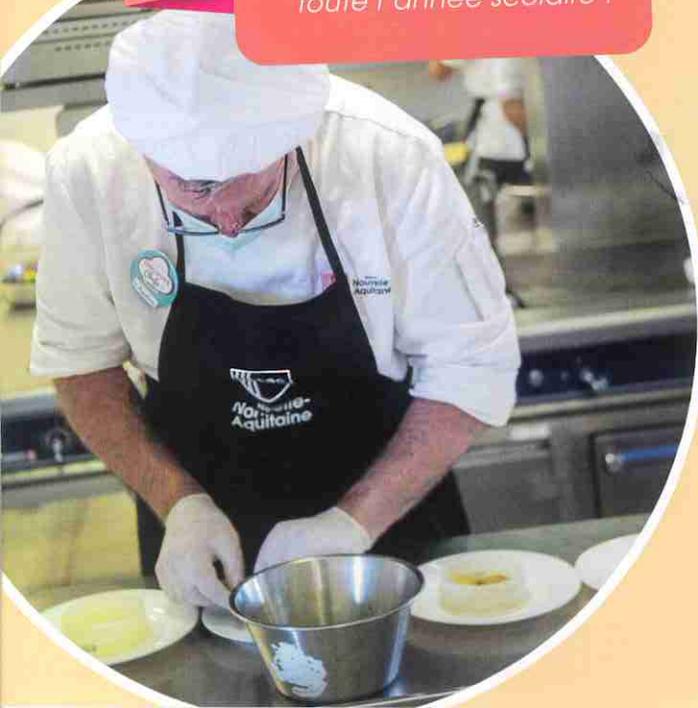
SCANNEZ-VOUS



tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro

IMPORTANT

Pensez à vous inscrire avant le **10 octobre 2025** pour bénéficier de la tarification solidaire sur toute l'année scolaire !



- Le saviez-vous ?



9,50€

Le coût réel de production d'un repas



180 000 élèves fréquentent le service de restauration et d'hébergement des lycées de la Région



255 cuisines



26 millions de repas par an



60% de produits régionaux dont
30% de produits Bio

INFORMATIONS ET CONTACT



05 49 38 49 38 - choix 1



nouvelle-aquitaine.fr/contact



naqui.fr/tarification-solidaire



RÉGION Nouvelle-Aquitaine × NÉO TERRA

Jeunesse



DES REPAS

POUR TOUS

UN TARIF

POUR CHACUN

RENTRÉE 2025



RÉGION Nouvelle-Aquitaine × NÉO TERRA

naqui.fr/tarification-solidaire

LA TARIFICATION SOLIDAIRE en 3 points

Des tarifs plus équitables

Le tarif du repas, dans le cadre des forfaits, est calculé à partir de votre quotient familial fiscal.

Des repas de qualité

La Région Nouvelle-Aquitaine travaille avec les lycées pour proposer à tous les élèves une alimentation saine et équilibrée.

La prise en charge de la Région

La Région aide toutes les familles. Elle prend en charge l'écart entre le coût réel d'un repas évalué à 9,50€ et le tarif du repas de chaque tranche.

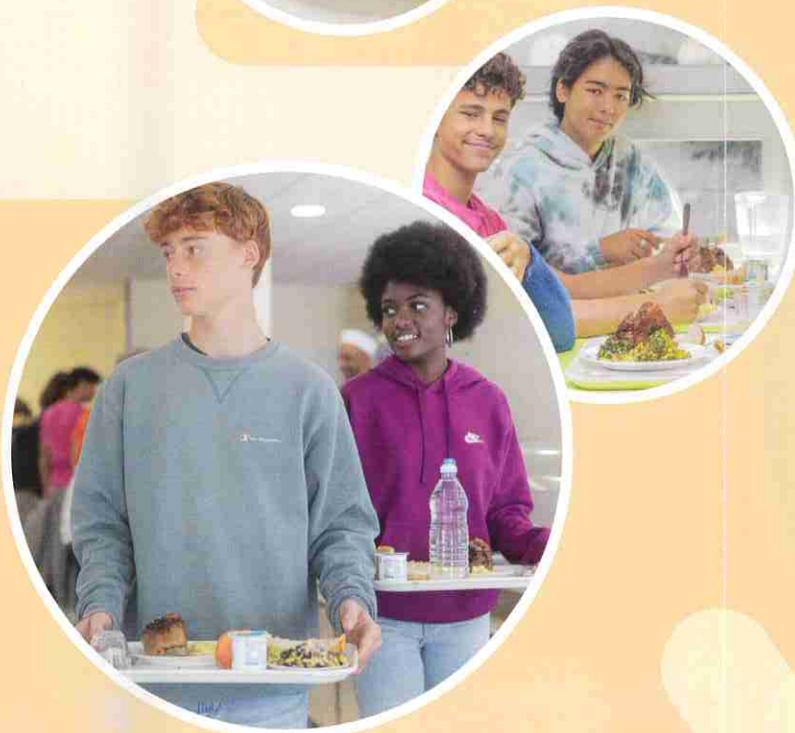
	Quotient familial annuel régional	Tarifs du repas par forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040€	2,30€	75,79%
2	≤ 5 780€	2,40€	74,74%
3	≤ 7 960€	2,50€	73,68%
4	≤ 9 850€	2,60€	72,63%
5	≤ 11 570€	2,70€	71,58%
6	≤ 13 300€	2,83€	70,21%
7	Non soumis à revenus	2,85€	70%
8	≤ 15 400€	3,25€	65,79%
9	≤ 18 380€	3,85€	59,47%
10	≤ 23 960€	4,75€	50%
11	≥ 23 961€	5,50€	42,11%

66%

Moyenne de la prise en charge régionale par repas

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les lycéens et étudiants scolarisés dans un lycée public des départements de la Charente (16), de la Creuse (23), de la Dordogne (24), des Landes (40), du Lot-et-Garonne (47), des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86), de la Haute-Vienne (87), et au Lycée Gustave Eiffel (33).



LES TARIFS 2024-2025



Le forfait demi-pension

À partir de **3 repas par semaine**, comptez de **2,30€ à 5,50€** par repas, soit en fonction du nombre de jours, un forfait annuel compris entre **239,20€** et **946,00€**.



Le forfait internat

À partir de **3 nuits**, comptez de **2,30€ à 5,50€** par repas, soit en fonction du nombre de nuits, un **forfait annuel** compris entre **884,20€** et **3480,90€**.



Les repas au ticket

Le ticket est au prix fixe de **5,55€**.
(non soumis à revenus).



NB : en l'absence d'inscription en ligne ou en cas de refus du calcul du quotient familial, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique.